



INFOS stagiaires

1/ Le SNES-FSU aux côtés des stagiaires

Vous avez pu vous rendre compte ces derniers mois, lors de nos réunions, de nos permanences, de vos sollicitations de la disponibilité et de l'efficacité du SNES-FSU, au niveau national comme au niveau académique, que ce soit pour des questions de mutations, de reclassement ou de formation.

Sachez que nous restons disponibles, et à vos côtés, pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller dans vos démarches en cette année si compliquée.

2/ La phase Inter-académique des mutations.

Les stagiaires de l'académie ont été très nombreux à assister aux différentes réunions organisées par le SNES-FSU et/ou à contacter les élus-es SNES-FSU afin d'obtenir des informations fiables et des conseils avisés sur les opérations d'affectations.

Vous pouvez toujours compter sur nous lors de nos permanences à l'INSPE de Nice, sur les conseils de nos militants dans nos locaux et au 04 97 11 81 53 ou s3nic@snés.edu et consulter notre site www.nice.snés.edu quotidiennement.

Le calculateur de barème et la fiche de suivi du SNES-FSU : c'est ICI.

OU : <https://www.snés.edu/ma-carriere/mutations/mutations-2025-fiche-de-suivi-individuel/>

Vous avez renvoyé ces derniers jours l'accusé de réception, accompagné de toutes les pièces justificatives et d'éventuelles modifications. Il est urgent maintenant de nous faire parvenir un double de ce dossier accompagné de ses pièces pour nous permettre de suivre les prochaines étapes de cette procédure qui terminera fin juin :

muts@nice.snés.edu ou s3nic@snés.edu

C'est un réflexe indispensable pour permettre le suivi de votre mutation.

04 97 11 81 53 : Nice

04 94 92 36 77 : Toulon

Prochaines échéances des opérations du mouvement Inter :

du 10 au 24 janvier : consultation des vœux et barèmes, sur SIAM, via I-prof.

C'est vraiment une étape importante : en cas de doute, il convient d'avertir immédiatement le SNES-FSU suite à cette consultation.

3/ Adhésion.

Faites le choix des valeurs et de l'efficacité en rejoignant le SNES-FSU !

Le SNES-FSU est le syndicat largement majoritaire chez les certifiés, CPE et agrégés, et ce, tant au niveau national que dans toutes les académies. **Prendre contact avec le SNES-FSU, demander conseil à ses militants-es, c'est l'assurance de disposer de conseils individualisés et la certitude d'un suivi efficace.**

La cotisation syndicale (99 € pour les certifiés, CPE et 119 € pour les agrégés) peut être payée en 8 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 euros, les 2/3 étant déductibles des impôts (ou crédit d'impôt).

C'est direct depuis notre site :

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

